

Justificatif généré le 29/03/2022

Support de parution :



Date de parution :

29/03/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=283784>

N° d'annonce :

597894

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 mars 2022, à Paris, enregistré au SDE de Paris St-Hyacinthe, le 28 mars 2022, Dossier 2022 00012543, Réf. 7544PGI 2022 A 03883 :

La société FIDES, SELARL de mandataires judiciaires dont le siège est situé 5 rue de Palestro 75002 Paris – RCS Paris 451 953 392 représenté par Maître Bernard CORRE, agissant en qualité de liquidateur judiciaire à la liquidation judiciaire de la société RIVOLI PARK TAVERN, SARL au capital de 9.375,61 € dont le siège est situé 216 rue de Rivoli 75001 Paris – RCS Paris 330 495 649,

A cédé à :

RIVOLI ALGER, SAS à associé unique au capital de 1.700.000 € dont le siège est situé 24 rue Murillo 75008 Paris – RCS Paris 910 199 330,

Un fonds de commerce de **Café, restaurant, salon de thé** sis 216 rue de Rivoli 75001 Paris.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 1.001.951,47 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 9 décembre 2021.

La présente cession intervenant dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire, il ne sera pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers dont la créance trouve son origine avant l'ouverture de la liquidation judiciaire de la société RIVOLI PARK TAVERN ayant déjà été invités à déclarer leur créance entre les mains du liquidateur judiciaire, ès-qualités, dans le cadre de ladite procédure collective et, qu'en toute hypothèse, les créanciers seront réglés selon l'ordre des privilèges et en fonction de leur rang, conformément aux dispositions des articles L. 643-1 et suivants du code de commerce.

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification : aeGoBMBZP**



<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGoBMBZP>